



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

## **DELIBERATION N° D.2020.07.27** **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

### **Etablissements publics d'enseignement secondaire et supérieur.** **Collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de** **Versailles Grand Parc.** **Commission de la recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines.** **Désignation des représentants communautaires au sein des Conseils d'administration** **des établissements pour la mandature 2020-2026.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020  
Date d'affichage : 9 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 76  
Secrétaire de séance : Charles RODWELL  
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

**Président:** M. François DE MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSdorFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm PoulLENNec, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

#### **Absents excusés:**

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.  
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.421-2, R.421-14 et R.421-16 fixant la composition

des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), l'article R.421-33 fixant les modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de ces Conseils d'administration et les articles L. 712-1 à -5 fixant les modalités de gouvernance des universités et également la composition de la commission de la recherche au sein de ces établissements ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;

Vu les précédentes délibérations n°2015-02-05, 2015-06-01 et 2016-01-04 par lesquelles la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a désigné ses représentants au sein des EPL de son territoire ;

Vu la précédente délibération n° 2016-06-26 du Conseil communautaire du 27 juin 2016 par laquelle la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a désigné son représentant au sein de la commission Recherche de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

-----

- Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), soit 17 collèges et 12 lycées sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sont administrés par un Conseil d'administration (CA).

Le CA est chargé notamment de fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, d'adopter le projet d'établissement, le règlement intérieur, de donner son avis sur les mesures annuelles de création et de suppression de sections, d'options et de formations complémentaires.

- Suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014, la composition de ce CA a été modifiée par le décret du 24 octobre 2014.

En outre, et conformément aux dispositions combinées des articles L.421-2, R.421-14 et R.421-16 du Code de l'éducation telles que modifiées par le décret ci-dessus, chaque CA des collèges et lycées présents sur le territoire communautaire doit désormais comprendre en son sein :

- pour les collèges de plus de 600 élèves et lycées, 30 membres dont 1 représentant de Versailles Grand Parc qui dispose à cet effet d'une voix délibérative ;
- pour les collèges de moins de 600 élèves, cette représentation est ramenée à 24 membres parmi lesquels figure obligatoirement 1 représentant de Versailles Grand Parc. Ce dernier n'intervient, en revanche, qu'à titre consultatif.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, et suivant l'article R.421-33 du Code de l'éducation, il appartient à l'assemblée délibérante de Versailles Grand Parc de désigner les représentants titulaires appelés à siéger au sein des CA des EPL situés sur son territoire.

Un représentant suppléant sera également nommé dans les mêmes conditions au côté de chaque représentant titulaire. Celui-ci siègera au CA en cas d'empêchement du représentant titulaire.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

- L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, dont la Présidence et les services centraux sont situés sur le site de Versailles, est administrée par le président de l'université, le conseil d'administration (CA), le conseil académique (Cac) et enfin, la commission recherche (CR) et la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

La commission recherche (CR) propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Elle est consultée sur les programmes de formation initiale et continue, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants, sur les programmes et les contrats de recherche, sur le contrat d'établissement.

La commission de la recherche comprend 40 membres ainsi répartis :

- 30 représentants des personnels ;
- 6 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue ;
- 4 personnalités extérieures soit :

- **1 représentant d'une collectivité territoriale désigné par cette entité, à savoir, la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.**
- 1 représentant d'une association scientifique et culturelle désigné par cette entité, à savoir, Société Française de Traumatologie du Sport.
- 2 représentants désignés à titre personnel, sur proposition du président de l'université et dont la nomination doit être approuvée par les membres de la commission.

Une personnalité extérieure ne peut siéger au sein d'un même établissement dans plus d'un des conseils ou commissions. Lorsqu'une personnalité extérieure perd la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée, ou cesse définitivement de siéger pour quelque cause que ce soit, un représentant du même sexe est désigné pour la durée du mandat restant à courir.

Les membres sont élus pour 4 ans.

Les membres de la CR et ceux de la CFVU composent le Bureau du Conseil académique, présidé par le président du conseil académique ou, en cas d'empêchement, par le vice-président d'une des deux commissions. Le Conseil académique regroupe les membres de la Commission recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Il est renouvelé à chaque renouvellement du Conseil d'administration.

Il appartient à l'assemblée délibérante de Versailles Grand Parc de désigner son représentant au sein de la Commission Recherche de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

-----  
**APRES AVOIR DELIBERE DECIDE,**

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, les représentants titulaires et suppléants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) présents sur le territoire communautaire ;

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	Titulaire	Suppléant
Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Jean-Philippe Luce	Elodie Dézécot
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Laurence Josset
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	Lucien René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Peguy	Le Chesnay- Rocquencourt	Benoit Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay- Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	Jean-Baptiste de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastie	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Charles Rodwell	Emmanuelle de Crépy

Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Charles Rodwell	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Charles Rodwell	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Charles Rodwell	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Charles Rodwell	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Charles Rodwell	Erik Linquier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Charles Rodwell	Florence Mellor
Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Charles Rodwell	Jean-Pierre de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Charles Rodwell	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Charles Rodwell	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

- 2) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, le représentant suivant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la commission Recherche de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Stéphane Grasset

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 71

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 72 voix , 2 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE.) , 1 abstention (Madame Lydie DULONGPONT.)

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*